

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du : jeudi 10 avril 2025

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES  
--  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE  
--  
CANTON DE  
CAGNES-SUR-MER-2

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,  
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :  
Date d'envoi : 3 avril 2025  
Date d'affichage : 3 avril 2025

Délibération :  
Télétransmis en Préfecture des AM le : 16 AVR. 2025  
Affichée en mairie le : 16 AVR. 2025  
Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : AUTORISATION DONNEE A  
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER  
L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE  
2024 RELATIVE A L'INSERTION  
PROFESSIONNELLE DES JUGES ET  
ARBITRES DE HAUT NIVEAU**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	23	33	10	2

Pôle / Service : Direction RHDS  
Délibération N° : DCM20250410\_09

Rapporteur : Madame GALEA  
Secrétaire de séance : Monsieur GALLUCCIO

Le jeudi 10 avril 2025 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Madame Corinne **NESONSON**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Alexandra **DEY**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

**Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :**

Madame FRANQUELIN à Madame HEBERT  
Madame BAUZIT à Monsieur BONFILS  
Monsieur PAUSELLI à Monsieur GALLUCCIO  
Monsieur RADIGALES à Monsieur SEGURA  
Madame GUERRIER BUISINE à Madame BARALE  
Monsieur SUAU à Madame ESPANOL  
Madame MORETTO ALLEGRET à Madame DEY  
Madame HALIOUA à Monsieur ELBAZ  
Monsieur MOSCHETTI à Monsieur VILLARDRY  
Madame CANESTRIER à Madame BELOT

**Absent(s) :**

Monsieur DOMINICI, Monsieur ORSATTI

**OBJET : AUTORISATION ~~DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA~~ CONVENTION CADRE 2024 RELATIVE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JUGES ET ARBITRES DE HAUT NIVEAU**

**Mes Chers Collègues,**

L'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) met en œuvre un programme national d'accompagnement des sportifs juges et arbitres de haut niveau et plus particulièrement les athlètes du «Cercle Haute Performance» et des « Cellules de Performance » qui visent la très haute performance.

La Commune dispose au sein de ses effectifs, d'un arbitre et juge sportif de haut niveau. En effet, Monsieur Clément BENEDETTI conformément à l'attestation du 17 mars 2025 établie par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, figure sur la liste nationale de la Fédération Française de Tennis.

Afin de lui permettre d'exercer ces missions spécifiques, une convention conclue entre ce dernier, l'A.N.S., la Commune et la Fédération Française de Tennis (F.F.T.), relative à l'insertion professionnelle des arbitres et juges de haut niveau, a été approuvée par le Conseil Municipal le 17 juin 2024 et ce, pour les tournois de l'année 2024.

Cet acte a permis à l'agent de concilier ses missions communales au sein de la Direction des Sports et ses fonctions en lien avec la FFT et l'Agence susmentionnée en disposant d'un contingent de 10 jours d'autorisations spéciales d'absences (ASA).

**L'autorisation de signer l'acte ayant été donnée à Monsieur le Maire initialement pour l'année 2024, il convient d'envisager cette possibilité pour les années 2025 et les deux années suivantes, l'engagement pouvant être conclu pour une durée totale de 4 ans.**

Après consultation de ses supérieurs hiérarchiques et vérification des dates des futurs tournois compatibles avec la continuité du service public communal, il serait possible d'octroyer à l'intéressé des ASA supplémentaires prévues par les dispositions légales liées à ces pratiques sportives de haut niveau et notamment par l'article L.221-7 du code du Sport et créées par la délibération du 17 juin 2024, au titre de l'année 2025.

En effet, la Maison Régionale de la Performance (MRP) PACA nous ayant récemment proposé le renouvellement 2025 du projet d'aménagement de l'emploi de Monsieur Clément BENEDETTI, agent de notre collectivité et Arbitre/Juge de Haut Niveau (AJHN) de la Fédération Française de TENNIS, il vous est proposé d'approuver l'avenant tel qu'annexé à la présente pour 2025 et d'autoriser le Maire à signer les avenants portant sur les années 2026 et 2027 sous réserve que les conditions substantielles de l'engagement initial demeurent inchangées et que le juge et arbitre concerné continue à figurer sur la liste nationale.

Cette délibération a été présentée en commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale le 31 mars 2025.

**Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :**

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre 2024 approuvée en Conseil Municipal du 17 juin 2024 relative à l'insertion professionnelle des juges et arbitres de haut niveau, au bénéfice de Monsieur Clément BENEDETTI, agent titulaire au sein de la Direction des Sports, au titre de l'année 2025, tel qu'annexé à la présente,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les 2 prochains avenants (années 2026 et 2027) sous réserve que les conditions substantielles de l'engagement initial demeurent inchangées et sous réserve que le juge et arbitre concerné continue à figurer sur la liste nationale,

**RAPPELER** que les éléments approuvés par délibération du 17 juin 2024 susmentionnés demeurent inchangés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre 2024 approuvée en Conseil Municipal du 17 juin 2024 relative à l'insertion professionnelle des juges et arbitres de haut niveau, au bénéfice

**OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE 2024 RELATIVE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JUGES ET ARBITRES DE HAUT NIVEAU**

de Monsieur Clément BENEDETTI, agent titulaire au sein de la Direction des Sports, au titre de l'année 2025, tel qu'annexé à la présente,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les 2 prochains avenants (années 2026 et 2027) sous réserve que les conditions substantielles de l'engagement initial demeurent inchangées et sous réserve que le juge et arbitre concerné continue à figurer sur la liste nationale,

**RAPPELLE** que les éléments approuvés par délibération du 17 juin 2024 susmentionnés demeurent inchangés.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var**

**Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

**Joseph SEGURA**

